

history writing in Canada. First, it avoids the tendency to depict First Nations women as living lives apart from world around them; the authors acknowledge alliances with mainstream second-wave feminists, lawyers and other activists with whom they worked and who supported their struggle. Also, *Disinherited Generations* moves beyond simplistic historical analyses which are either celebratory of the agency of a united collectivity of Indigenous people or depict Indigenous people as one-dimensional victims of Canadian federal Indian policy. It is clear that getting gender discrimination in the *Indian Act* on the agenda of even Native women's meetings was a struggle and had serious implications on Indigenous women's lives, from being called "squaw libbers", to being avoided, punished and harassed, to having phones tapped. The book does not shy away from the meanness of the era – not simply among Indigenous people and settlers, but also among Indigenous and non-Indigenous women, and among Indigenous women and Indigenous men. What is clear is that not only was the violence of *Indian Act* meted out on individuals, it was targeted at families and had a deep impact on cultural and collective levels. Third, it is clear that the book was produced in a spirit of history telling that emphasizes sharing, generating research and strengthening Indigenous nations. For example, the original transcripts of the interviews and the collection of Indian Rights for Indian Women documents have been archived with the Provincial Archives of Alberta for future researchers to access. For Nellie and Kathleen the goal of history telling is nothing less than to "make Indian rights strong, so that all Indian people, all descendants of treaty signers, will have treaty rights" (p. 67).

Mary Jane Logan McCallum
University of Winnipeg

CLICHE, Marie-Aimée — *Fous, ivres ou méchants? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, Montréal, Boréal, 2011, 274 p.

« Fous, ivres ou méchants? » Des parents peuvent-ils, en conscience, tuer leurs propres enfants? Les perceptions des pères et mères meurtriers soupçonnés de meurtre ont changé dans le temps et dans l'espace. Lorsqu'Aimée-Marie Cliche écrit son livre, la province du Québec est dans l'attente des conclusions du procès du D^r Turcotte. Le père est accusé du meurtre de ses deux enfants. Le verdict tombe; les juges concluent à la « non responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ». Marie-Aimée Cliche s'interroge : serions-nous devant l'aboutissement logique d'une longue évolution judiciaire?

Avec ce nouvel ouvrage, l'historienne apporte une pierre supplémentaire à une enquête engagée depuis deux décennies sur les déviances familiales. Après plusieurs articles et un livre publié en 2007, *Maltraiter ou punir? La violence envers les enfants dans les familles québécoises 1850-1969*, l'auteure s'intéresse aux filicides. Sans tenir compte de l'infanticide des nouveau-nés, elle repère 140 affaires de parents meurtriers sur deux cents ans d'histoire québécoise. La comparaison étant une pièce maîtresse de l'explication en histoire, l'auteure rassemble des données sur d'autres provinces et d'autres pays. Le second corpus comporte 688 cas. Certaines histoires sont restées dans les mémoires.

Dans le temps, que recouvrent les accusations de filicides? Des facteurs perdurent, d'autres disparaissent. Enfin, la société est créatrice. Attentive aux propos des médecins ou autres spécialistes du comportement, des hommes de lois, des journalistes, l'historienne étudie les procès et la presse. La jurisprudence change. Durant la période, la mortalité infantile décroît fortement, l'enfant devenu plus précieux, les cultures de masse font de

l'émotion des populations le ressort d'une opinion qui pèse sur les représentations, les politiques et la justice. Le nombre d'affaires jugées augmente.

La problématique porte sur les reconstructions du crime de filicide à la lumière des nouveaux savoirs. Partant des causes et de leurs transformations, l'historienne analyse la fabrique des verdicts. Quel rôle ont les experts? Quelles représentations dans les jugements? Le travail est organisé autour de deux hypothèses principales : la perception des filicides diffère selon les sexes; l'inertie des représentations sexuées explique les ornières du travail judiciaire. Cause en soi et cause-écran, l'enfance-martyre ouvre sur bien d'autres histoires : ici, celles des rôles masculins et féminins dans une société happée par la modernité.

Le premier chapitre exploite des données quantitatives. Qui, où, quand, pourquoi? Des typologies sont dressées et un tableau rassemble des informations sur la longue durée. Il s'agit des crimes connus. Le nombre des affaires croît considérablement après 1945. Les accusés sont plus souvent des femmes, sauf dans les affaires de « familicides ». Elles sont moins pénalement sanctionnées. Les autres chapitres sont chronologiques.

Marie-Aimée Cliche distingue quatre périodes. De 1775 jusqu'à 1875, la société est décrite comme peu bavarde sur ce crime. La répression de l'acte est ordinaire. Comme les sources sont rares, les conclusions sont prudentes. La question est posée : ignorance ou indifférence? L'alternative est simple : folie ou cruauté lucide. Les juges évaluent le caractère intentionnel ou non intentionnel des actes incriminés. La misère est omniprésente. Les magistrats ignorent ou négligent les publications récentes des aliénistes. Ils ne cherchent pas à situer le crime dans les nouvelles nomenclatures qui élargissent les cadres de la folie.

La situation change très progressivement à partir de 1875. Les juges doivent davantage travailler avec l'émotion des populations. La presse populaire s'émeut, la société civile se mobilise. Dans une chronologie partagée avec les autres pays occidentaux, l'opinion découvre plus largement la question des « enfants martyrs ». Le mauvais parent est un mal social. Qu'il boive ou qu'il souffre de maladie mentale, il est un danger pour l'enfant. À qui appartient l'enfant? D'abord à sa famille et à Dieu. Mais lorsque l'enfant est d'origine populaire, le soupçon est là. Une culture de la protection de l'enfance se diffuse. La question est d'abord celle de la santé physique du nourrisson. La puériculture se diffuse et l'enjeu est bien encore de lutter contre la mortalité infantile et l'ignorance des mères. Les journaux dénoncent les sirops calmants quand les tribunaux jugent les parents négligents. Les experts explorent les racines du mal. Le discours est genré. Pour les femmes, les juges envisagent plus difficilement que pour les hommes la cruauté. L'instinct maternel les protégerait. La femme « mélancolique » tuerait son enfant par altruisme là où le père est davantage vu comme un être dépourvu de sens moral et épris de boisson. Les médecins explorent le champ infini des dégénérescences. Les avocats plaident plus souvent l'irresponsabilité.

En 1920, les Québécois découvrent les circonstances de la mort d'Aurore Gagnon. Le procès du père et de la belle-mère passionne les foules. La scène judiciaire se fait le théâtre du niveau de connaissance des milieux médico-judiciaires. Rupture? Les dénonciations se multiplient. Les experts se disputent. Les jugements ne changent pas radicalement. La « marâtre » est d'abord un monstre. Progressivement, les sciences du comportement pénètrent les masses. Le discours médical se complexifie. La jurisprudence évolue lentement.

Les transformations s'accroissent après 1945. Au Québec, dans *Allo Police*, un journal fondé en 1953, le récit des crimes d'enfants noircit des pages. Les médecins américains découvrent le « syndrome de l'enfant battu » et « les bébés secoués ». La radiologie permet d'identifier des coups volontaires et répétés. Lorsqu'ils travaillent avec les professionnels du social, les pédiatres ont accès à des informations sur l'environnement familial des petites victimes. La misère régresse; le nombre de divorces augmente. L'enfant est davantage

protégé; le « contrôle social » peut devenir une cause de filicide lorsque des parents tuent pour ne pas perdre la garde de leurs enfants. Parents victimes-parents bourreaux? La psychanalyse rivalise avec la psychiatrie pour interpréter le crime. Dès les années 1960, la « maltraitance » est scientifiquement mieux établie. Les transformations majeures n'interviendront qu'à partir des années 1990.

Pourquoi l'inertie? Les experts sont davantage entendus lors des procès. Mais les divisions sont nombreuses. Bien des représentations demeurent en place. Certes, les champs des maladies mentales retenues par le tribunal se sont élargis. Le décalage est pourtant important entre le discours psychanalytique et les interventions des psychiatres québécois convoqués comme experts. Les facteurs sociaux et la maladie mentale expliquent des verdicts d'irresponsabilité ou des peines atténuées qui continuent à profiter davantage aux femmes qu'aux hommes. Parce que l'amour maternel serait inné, la femme meurtrière est une malade. Comme dans le passé, les hommes sont plus souvent reconnus responsables, mais ils sont moins nombreux à être dénoncés et poursuivis, car leur travail protège la famille de la misère.

Avec la modernité, la mort d'un enfant est devenue un drame. La nationalisation et la démocratisation des sociétés ont changé le discours sur la famille et l'enfant. Le traitement judiciaire et médiatique des filicides montre la complexité du changement social. Le processus intègre mouvement et résistance. Les identités de genre se transforment lentement.

Le livre est organisé autour d'une grille de lecture principale : la différence entre les sexes. La théorie du genre est exploitée pour analyser les causes du crime et les différences dans les verdicts. Elle sert à expliquer les difficultés rencontrées par la psychanalyse. L'historienne opère une savante déconstruction du savoir des anciens. Parce qu'elle est moins sur ses terres, elle ne réalise pas forcément les mêmes opérations critiques pour les savoirs plus récents. L'enquête débouche sur des résultats probants mais partiels et présentés comme tels. La collaboration entre les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et les spécialistes du comportement intervient tardivement dans le processus historique. Organisation des politiques de l'enfance? Cultures professionnelles divergentes? Comment s'opère le rapprochement? Marie-Aimée Cliche a la trame d'une nouvelle enquête.

Pascale Quincy-Lefebvre
Université d'Angers

CURTIS, Bruce — *Ruling by Schooling Quebec: Conquest to Liberal Governmentality – A Historical Sociology*. Toronto: University of Toronto Press, 2012. Pp. 563.

Bruce Curtis demonstrates in his latest book, *Ruling by Schooling Quebec: Conquest to Liberal Governmentality – A Historical Sociology*, the intimate connections among schooling, state formation, and human subjectivity. He shows how colonial officials in Quebec claimed to be liberal by demanding that freedom meant “‘the people’ was free to educate itself, provided it did so freely” (p. 439). From the Conquest of Quebec to Union of the Canadas, Curtis argues that the Assembly, churches Reform majority, and others justified the preservation of ignorance for the masses in the name of civil and religious liberties (p. 428). While repeated proposals were made, particularly in the 1830s, to support the international “common school” movement, opposition to administrative institutions and practices made the development of a secular public school system impossible (p. 432).